

## APPEL À PROJETS 2026 : DOCUMENTAIRE DE CRÉATION

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs et de Moyens 2025-2027 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la chaîne de télévision Kanaldude propose, en 2026, un appel à projets pour le documentaire de création.

### Date limite de dépôt des candidatures : 31 mars 2026

A l'issue de l'instruction réalisée par la chaîne et un comité d'experts professionnels, **Kanaldude s'engagera sur 2 documentaires sur la base d'un apport numéraire de 12000€/heure**, éventuellement accompagné d'un apport en industrie (déterminé selon les besoins du projet). Il est fortement conseillé aux porteurs de projets de bien prendre en compte les critères d'éligibilité.

### CHOIX DES PROJETS

Le comité de sélection sera composé de représentants de la chaîne et de lecteurs issus du monde professionnel. La sélection définitive des projets interviendra au plus tard fin mai 2026.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

GENRE : documentaire de création.

CANDIDATS :

Les projets déposés doivent impérativement répondre à un des critères suivants\* :

- projet porté par une structure dont le siège social est en Région Nouvelle-Aquitaine et dont l'objet principal est la production audiovisuelle ou cinématographique (code APE 5911 A ou C) ;
- projet porté par un.e auteur.trice résidant en Région Nouvelle-Aquitaine ;

- justifié d'un lien culturel fort avec la Nouvelle-Aquitaine (et le Pays Basque en particulier) en termes de sujets, personnages ou temps de fabrication significatif sur le territoire régional.

*\*Si le projet est externe à l'État français, il sera nécessaire d'avoir un coproducteur établi en France.*

**THEMATIQUES:**

Les thématiques recherchées s'inscrivent dans les champs suivants : Société contemporaine, Art, Culture, Histoire du Pays Basque.

**DUREE: Libre**

**LANGUE:**

Kanaldude est une télévision en langue basque. Les PAD doivent être livrés en euskara. Si la langue originale du film n'est pas l'euskara, les porteurs de projets doivent indiquer le mode choisi pour la version basque (sous-titres, doublage, ...) en optant pour la solution la plus adéquate avec le film. Les coûts de la version basque sont à inclure dans le budget prévisionnel de production.

**AUTRES CRITÈRES :**

Le comité de lecture sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Qualité des projets : pertinence des sujets proposés au regard de l'identité de la chaîne, traitement original avec une écriture documentaire ambitieuse,
- Coproduction euro-régionale : une attention particulière sera portée aux projets qui font l'objet d'une coproduction avec des partenaires en Euskadi et/ou en Navarre,
- Stratégie de production et de distribution,
- « Prêt à diffuser » en 2028,
- Mobilisation et/ou formation de compétences artistiques ou techniques bascophones dans le cadre du projet,
- Projets répondant aux critères d'éligibilité des aides à la production du CNC et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**INSTRUCTION DES PROJETS**

Dans la perspective d'un montage financier sollicitant les aides au documentaire de création, les dossiers doivent être rédigés en français.

Les projets doivent être adressés jusqu'au 31 mars 2026, par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (10 Mo) maximum à l'adresse électronique : [deialdiak@kanaldude.eus](mailto:deialdiak@kanaldude.eus)

Un accusé de réception sera transmis aux porteurs de projets après vérification de l'éligibilité des projets dans un délai d'une semaine à compter de la clôture de l'appel à projets.

Les résultats seront rendus fin mai 2026.

**Chaque dossier devra obligatoirement comporter :**

- Une fiche technique précisant les coordonnées des auteurs, réalisateurs, producteur délégué, coproducteurs ; le planning de production ; les caractéristiques techniques de l'œuvre (durée, format, ...) ; les lieux de tournage et de post-production ; l'équipe artistique et technique prévisionnelle,
- Un résumé de l'œuvre,
- Une note d'intention de l'auteur et du réalisateur,
- Une note d'intention du producteur,
- Un synopsis développé (ou séquencier),
- Une note de réalisation précisant le traitement de l'œuvre,
- Un devis prévisionnel détaillé,
- Un plan de financement prévisionnel précisant les financements acquis le cas échéant,
- Les CV des auteurs et réalisateurs,
- Une présentation de la structure de production (et du partenaire de coproduction le cas échéant),
- La copie du contrat de cession de droits d'auteurs.

**Contact :** Loïc Legrand

+335 24 34 50 14

[loic@kanaldude.eus](mailto:loic@kanaldude.eus)